

CESER de Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 14 novembre 2017 à Besançon
Avis du CESER sur le rapport 2-1 « PIA 3 (Programme d'Investissements
d'Avenir) régionalisé »
Déclaration de Richard BERAUD pour la CGT

Si l'avis de la commission ne pose pas de problème en soi, permettez-nous d'apporter quelques précisions même si, pour une partie, celles-ci sont présentes dans la contribution au SRADETT de ladite commission.

Concernant le volet « *projets innovation* » nous regrettons qu'il ne s'adresse qu'à des projets individuels rejetant de fait tout concept de coopération. Or, la réflexion conduite par la commission économie-emploi - voir page 25 de la contribution du CESER au SRADETT – insiste sur la nécessaire implication de la Région dans la recherche de synergie entre les acteurs d'entreprises innovantes.

Quant à « *l'accompagnement et transformation de filières* » nous tenons à réaffirmer que la Région se doit de jouer un rôle stratégique cohérent et efficace au niveau des filières en fonction des réalités et de la volonté des divers acteurs tant privés que public (quelles retombées des pôles de compétitivité et autres clusters, quelles fertilisations croisées entre les filières...?). Elle doit se donner les moyens d'une politique contraignante vis à vis des entreprises lorsqu'il est nécessaire, pour éviter la gabegie actuelle comme le montre l'exemple de l'entreprise SELNI implantée à Nevers et précédemment évoquée dans cette instance.

Enfin difficile de ne pas faire le lien entre le volet « *ingénierie de formation professionnelle et d'offres d'accompagnement innovantes* » et le « *programme d'excellence opérationnelle xELAN2020* » – en fait une formation au Lean management à destination des PME - dont le Conseil Régional aura à débattre ce 17 novembre. Rappelons que le Lean management repose sur l'engagement de salariés « militants de la performance », une certaine polyvalence de ces derniers et une uniformisation des modes de production.

Aujourd'hui les entreprises et établissements sont incités à passer à ce type de management par des subventions, des programmes de déploiements soutenus par les régions, l'intervention d'investisseurs publiques (*source Apex Isast groupe*) alors que les salariés et leurs organisations syndicales (voir les positions de la Cfdt et de Fo in Santé et Travail n°99 p.34, juillet 2017), mais aussi l'ANACT dans d'autres termes, constatent que ce mode de management provoque désorganisation du travail, complexification des tâches, dégradation du climat interne de l'entreprise, risques d'accidents du travail.

La Région BFC n'échappe donc pas à la règle. Pour autant est-ce à la collectivité territoriale de décider ce que doit être l'organisation du travail dans la sphère privée ou publique qui ne relève pas de son champ ? A la Cgt nous ne le pensons pas.

La Cgt votera l'avis.